



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Transmission des entreprises

Question écrite n° 6578

### Texte de la question

M. Gerard Jeffray appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la necessite de faciliter les transmissions d'entreprises. On estime, en effet, aujourd'hui que les difficultes liees aux transmissions d'entreprises sont a l'origine d'environ un depot de bilan sur dix. Le poids de la fiscalite applicable a ces operations est, bien sur, pour beaucoup dans les problemes qui se posent lors de la transmission. Il importe donc de l'alléger. Le Gouvernement s'est certes déjà engagé dans cette voie. Le decret no 93-877 du 25 juin 1993 a amenagé dans ce sens les dispositions applicables au paiement différé et fractionné des droits. Il a, par ailleurs, indiqué, en réponse à une question écrite (no 2096 du 14 juin 1993) parue au Journal officiel du 13 septembre dernier, qu'« une étude est actuellement conduite pour élaborer un dispositif s'articulant autour de trois axes : inciter les chefs d'entreprises à préparer la transmission de leurs affaires, alléger les coûts fiscaux des transmissions d'entreprises, augmenter le nombre de repreneurs potentiels ». L'orientation choisie est, sans nul doute, la bonne à condition qu'elle débouche rapidement sur des mesures concrètes et un calendrier. Il souhaite donc connaître le type de mesures envisagées pour résoudre ce problème qui ne cesse de s'aggraver dans notre pays.

### Texte de la réponse

Les mesures actuellement à l'étude en vue de l'élaboration d'un dispositif améliorant la transmission des entreprises sont pour l'essentiel de caractère législatif. Avant d'être présentées au Parlement, elles doivent faire l'objet d'une concertation interministérielle, en vue du dépôt d'un projet de loi qui pourrait être déposé au Parlement à la session du printemps 1994.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jeffray Gérard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6578

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 1993, page 3403

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1993, page 4497